



Villeneuve
d'Ascq

Une ville
en mouvement

Découvrez la musique & la danse



villeneuveascq.fr



École municipale
de musique & de danse
Ivan-Renar

L'école Municipale de musique et de danse Ivan-Renar fait vivre le territoire avec plus de **600 élèves**, accompagnés par **40 professeurs** diplômés et passionnés.

Elle propose une offre riche et accessible en **musique classique**, **musiques actuelles** et **jazz**, du cours individuel aux pratiques collectives.

Envie de bouger et de t'exprimer sur des rythmes entraînants ? Des cours de **danse classique** et **urbaine** sont également dispensés.

Véritable lieu de rencontre, de création et de partage, l'école est ouverte à tous et inclusive, accueillant enfants et adultes, et adaptant ses enseignements à la diversité des parcours et des besoins.

IMPORTANT

Tout nouvel élève s'inscrivant à l'école municipale de musique et de danse Ivan-Renar devra exprimer **3 choix** d'instruments.

DATES À RETENIR

Du lundi 1 ^{er} au lundi 15 juin 2026	Réinscriptions en ligne ou aux ouvertures du secrétariat
Du mardi 16 juin au mercredi 15 juillet 2026	Nouvelles inscriptions – phase 1
Du lundi 17 août au samedi 5 septembre 2026	Nouvelles inscriptions – phase 2
Samedi 5 septembre 2026	Date de fin des réinscriptions et nouvelles inscriptions
Du lundi 7 au 12 septembre 2026	Rencontre avec les professeurs de formation instrumentale
Lundi 14 septembre 2026	Reprise de l'ensemble des cours

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

CORDES	BOIS	CUIVRES
<ul style="list-style-type: none"> Alto Contrebasse Violon Violoncelle 	<ul style="list-style-type: none"> Basson* Clarinette Flûte à bec* Flûte traversière Hautbois Saxophone 	<ul style="list-style-type: none"> Cor Trombone Trompette Tuba
POLYPHONIQUES	MUSIQUES ACTUELLES (MA)	FORMATION MUSICALE (FM)
<ul style="list-style-type: none"> Accordéon* Guitare classique Harpe* Percussion d'orchestre Piano 	<ul style="list-style-type: none"> Batterie Chant Guitare basse Guitare Piano 	<ul style="list-style-type: none"> Eveil musical (<i>de 5 à 7 ans</i>) Formation musicale pour enfants et adultes
JAZZ	VOIX	DANSE
<ul style="list-style-type: none"> Batterie Bois Cuivres Guitare Basse Piano 	<ul style="list-style-type: none"> Chant lyrique 	<ul style="list-style-type: none"> Danse éveil (<i>de 5 à 6 ans</i>) Danse (<i>dès 7 ans</i>) Danse Urbaine (<i>de 6 à 12 ans</i>)
PRATIQUES COLLECTIVES		NOUVEAUTÉS
<ul style="list-style-type: none"> Atelier improvisation Atelier jazz Atelier musiques actuelles Chant lyrique (technique vocale) Maîtrise vocale Chœur classique et variété Ensemble flûtes 3ème cycle Ensembles guitares (1er et 2ème cycle) Harmonie junior 1er cycle Musique assistée par ordinateur Multi piano Musique de chambre Orchestre à cordes 1er cycle Ensemble de cuivres Orchestre d'harmonie 2ème cycle Orchestre symphonique 2ème cycle 		<ul style="list-style-type: none"> Atelier BAO PAO*



MODE DE TARIFICATION

La tarification appliquée aux différentes disciplines repose sur un calcul en lien avec le "revenu net imposable du foyer" (pour les Villeneuvois et un tarif unique pour les non- Villeneuvois.)

QUOTIENT DE REFERENCE revenu fiscal de référence nombre de parts fiscales

Revenu fiscal de référence : imputations diverses (ligne 25 de l'avis d'imposition).

En cas de garde alternée, les revenus net imposables des 2 parents seront nécessaires à la bonne constitution du dossier.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Possibilités de paiement :

- Chèque (merci de bien indiquer le nom de l'élève au dos)
- Carte Bancaire à l'accueil
- Carte bancaire via le portail IMUSE (logiciel de l'école)

Le règlement se fera en **1 ou 3 fois** au choix de l'usager (échéances fixées en oct, nov, dec) Au delà, la régie sera clôturée et plus aucun paiement ne sera accepté.

Des frais de dossier d'un montant de 15,00 €, non remboursable seront à régler à l'inscription.

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi au vendredi

9H00-12H00 / 14H00-18H30

Samedi

9H00-12H00

Grille de tarifs de 5 à 17 ans

Tranche	Quotient fiscal villeneuvois	Parcours découverte & artistique	Parcours diplômant instruments rares (parcours études et parcours programmes)	Parcours diplômant autres instruments (parcours études et parcours programmes)	Parcours unique	Parcours deuxième instrument (parcours études et parcours programmes)	Danse enfant
		jusque 6 ans au moment de l'inscription	de 6 ans jusque 17 ans au moment de l'inscription	de 6 ans jusque 17 ans au moment de l'inscription	de 6 ans jusque 17 ans au moment de l'inscription)	enfants à partir de 12 ans au moment de l'inscription	jusque 12 ans au moment de l'inscription
		Comprend : éveil musical	Comprend : formation musicale, formation instrumentale , pratique collective	Comprend : formation musicale formation instrumentale pratique collective	Comprend : formation musicale seule ou formation instrumentale ou pratique collective seule ou atelier seul	Comprend : formation instrumentale pratique collective	Comprend : cours de danse au choix : classique ou urbaine
1	0 € à 8 900 €	30 €	40 €	50 €	40 €	40 €	50 €
2	8 901 € à 10 417 €	40 €	50 €	60 €	50 €	50 €	60 €
3	10 418 € à 12 744 €	50 €	60 €	70 €	60 €	60 €	70 €
4	12 745 € à 15 527 €	60 €	70 €	80 €	70 €	70 €	80 €
5	15 528 € à 19 255 €	70 €	80 €	90 €	80 €	80 €	90 €
6	19 256 € à 21 777 €	80 €	90 €	100 €	90 €	90 €	100 €
7	21 778 € à 25 257 €	90 €	100 €	110 €	100 €	100 €	110 €
8	25 258 € à 30 000 €	100 €	110 €	130 €	110 €	110 €	130 €
9	+ de 30 000 €	110 €	120 €	150 €	120 €	120 €	150 €
tarif unique non-villeneuvois		180 €	200 €	400 €	350 €	300 €	400 €

Les instruments rares sont : harpe, accordéon, basson, flûte à bec, Bao Pao.

La pratique du 2^{ème} instrument est autorisée après validation d'un premier cycle d'un premier instrument et sous réserve de place disponible.

Dans le parcours unique, sur le choix de l'instrument seul il faudra pouvoir justifier d'une validation d'un second cycle de formation musicale ou justifier de la pratique dans un autre établissement ou structure.

Grille de tarifs adultes

Tranche	Quotient fiscal villeneuvois	Parcours diplômant instruments rares (parcours études et parcours programmes)	Parcours diplômant autres instruments (parcours études et parcours programmes)	Parcours unique	Parcours deuxième instrument (parcours études et parcours programmes)
		à partir de 18 ans au moment de l'inscription	à partir de 18 ans au moment de l'inscription	à partir de 18 ans au moment de l'inscription	à partir de 18 ans au moment de l'inscription
		Comprend : formation musicale, formation instrumentale, pratique collective	Comprend : formation musicale formation instrumentale, pratique collective	Comprend : formation musicale seule ou formation instrumentale seule ou pratique collective seule ou atelier seul	Comprend : formation instrumentale, pratique collective
1	0 € à 8 900 €	60 €	70 €	40 €	40 €
2	8 901 € à 10 417 €	70 €	80 €	50 €	50 €
3	10 418 € à 12 744 €	80 €	90 €	60 €	60 €
4	12 745 € à 15 527 €	90 €	100 €	70 €	70 €
5	15 528 € à 19 255 €	100 €	110 €	80 €	80 €
6	19 256 € à 21 777 €	110 €	120 €	90 €	90 €
7	21 778 € à 25 257 €	120 €	130 €	100 €	100 €
8	25 258 € à 30 000 €	130 €	150 €	110 €	110 €
9	+ de 30 000 €	140 €	170 €	120 €	120 €
tarif unique non-villeneuvois		300 €	500 €	350 €	300 €

Les instruments rares sont : harpe, accordéon, basson, flûte à bec, Bao Pao.

La pratique du 2^{ème} instrument est autorisée après validation d'un premier cycle d'un premier instrument et sous réserve de place disponible.

Dans le parcours unique, sur le choix de l'instrument seul il faudra pouvoir justifier d'une validation d'un second cycle de formation musicale ou justifier de la pratique dans un autre établissement ou structure.



LOCATION D'INSTRUMENT

Dans la limite des stocks disponibles

La location permet de débiter un instrument sans que l'élève ou ses parents ne soient dans l'obligation de l'acheter. Ils sont mis en location en priorité aux élèves qui débutent, pour la durée du premier cycle (4 ans maximum)

Tarif annuel :

- pour les Villeneuvois : 50 €
- pour les non-Villeneuvois : 100 €

L'instrument ne sera remis à l'élève qu'après transmission d'une **attestation d'assurance** et signature du contrat de location.

À la restitution de l'instrument, comme stipulé dans le contrat de location, l'instrument devra faire l'objet d'un passage obligatoire chez le luthier.

INSCRIPTIONS / RÉINSCRIPTIONS

TOUT DOSSIER INCOMPLÈT OU ERRONÉ AU MOMENT DE L'INSCRIPTION OU DE LA RÉINSCRIPTION SERA REFUSÉ.

Pièces à fournir pour le dossier :

- Fiche de (ré)inscription remplie recto/verso
- Avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 pour les Villeneuvois
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois) pour les Villeneuvois
- Attestation d'assurance extra-scolaire (ou de responsabilité civile pour les adultes)
- Autorisation de droit à l'image,
- Autorisation de sortie parentale
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse.
- Justificatif pour la personne responsable en cas de séparation (jugement de divorce, garde alternée..)

A noter : Toute nouvelle inscription sera validée sous réserve de places disponibles.

Comment se (ré)inscrire ?

Réinscriptions :

Les réinscriptions s'effectueront en ligne via un lien iMuse qui sera envoyé aux personnes déjà adhérentes.

Nouvelles inscriptions :

Les dossiers pour les nouvelles inscriptions seront disponibles à compter du mardi 16 juin 2026 à l'accueil ou sur notre site :

www.villeneuvedascq.fr/ecole-municipale-de-musique-et-de-danse-ivan-renar-de-villeneuve-dascq

École municipale de musique & de danse Ivan-Renar

94, rue Corneille
59650 Villeneuve d'Ascq

03 20 59 36 38
ecoledemusique@villeneuvedascq.fr



École municipale
de musique & de danse
Ivan-Renar